Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212202212-20260625-2026_34-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUGUIEL

Séance du jeudi 25 juin 2026 à 18 heures 30 minutes
Nombre de Membres :
En exercice : 19
Ont pris part à la délibération : 19
Date de la convocation : 15 juin 2026
Date d'affichage : 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGUIEL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Guindy (au regard des fortes chaleurs ne permettant d'utiliser la salle d'honneur), sous la présidence de M. HUONNIC Pierre.

Présents : M. Pierre HUONNIC, Maire ;
M. Guy LE COSTOËC, Mme Françoise KERVELLEC, Adjoints ;
Mme Myriam ALLAINMAT, M. Yves CORBEL, M. Gilles DEBRAY, Mme Patricia FORESTAS, Mme Chloé HERZOG, M. Yvon HUONNIC, Mme Isabelle L'HORCET, M. Thierry LE FLEM, M. Stéphane LE PICARD, M. Laurent LE POURVEER, Mme Delphine PRAT et Mme Véronique RUEN, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. Jérémy COUGHLIN (pouvoir à Pierre HUONNIC)
Mme Koulmig MALRIEU (pouvoir à Véronique RUEN)
M. Georges PLAPOUS (pouvoir à Thierry LE FLEM)
Mme Harisoa SAGE (pouvoir à Yvon HUONNIC)

Secrétaire : M. Gilles DEBRAY

Objet : FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2025 - DELIBERATION 2026-34

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du Compte financier unique.

Par délibération en date du 9 février 2026, le Conseil Syndical a autorisé la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 et l'affectation de celui-ci dans le cadre du vote du budget primitif 2026.

Les comptes de l'exercice 2025 étant définitivement arrêtés après le vote du Compte financier unique, le Conseil municipal doit adopter une nouvelle délibération d'affectation définitive du résultat.

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune approuvé par délibération ce même jour,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 se présente de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 336 089,13 €
RESULTAT N-1 REPORTE	0,00 €
RESULTAT CUMULE	+ 336 089,13 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212202212-20260625-2026_34-DE

Considérant que le résultat de la section investissement de l'exercice 2025 se présente de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE	+268 883,15 €
RESULTAT N-1	+ 53 920,05 €
RESULTAT CUMULE	+ 322 803,20 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- affecte le résultat d'exploitation 2025 du budget principal de la commune en totalité, soit 336 089,13 €, au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2026 ;
- affecte le résultat d'investissement consolidé 2025 du budget principal de la commune en totalité, soit 322 803,20 €, au compte 001 en recettes d'investissement du budget primitif 2026.

Pour extrait et copie conforme
Le Maire,
Pierre HUONNIC